

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 23 /2023

Annaba le, 17/01/2023

A

Monsieur : LATRECHE MOHAMED
Cité Errimel El Oued

OBJET : Mise en demeure N°02

Projet : Travaux Modernisation Réseau de Distribution Cité AADL El Hattab

Bon de commande N° : 220271 du 17/05/2022, ODS N° : 150/2022 du 18/05/2022.

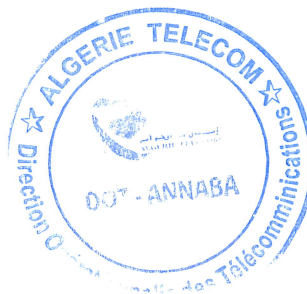
Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, et malgré les invitations qui vous ont été notifiées par les services de la DOT Annaba pour la présentation de votre dossier de paiement et en particulier le reversement du reste du matériel ODN fourni dans le cadre de ce projet, aucune suite n'a été réservée jusqu'à ce jour et votre dossier demeure non clôturé.

A cet effet, je vous mets en demeure pour régler cette anomalie dans un délai de 48 heures à partir de la date de la première parution de la présente dans le site WEB d'Algérie Telecom.

A défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Salutations.



Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé: GAOUAOU Salim